



Formations courtes CFPC Le Fresne Angers-Segré



Edito

« Plus que jamais le CFPC Le Fresne - Angers - Segré est à vos côtés »

Je suis heureuse de prendre mes fonctions au sein du CFPC du fresne dans un cadre de travail agréable et adapté et de vous présenter **notre offre de formation pour l'année 2026/2027**.

Cette offre a été conçue pour développer les compétences professionnelles des salariés et des chefs d'entreprise, accompagner les transformations des organisations et répondre aux enjeux posés par les professionnels de notre territoire.

Notre offre de formation se veut « Formation Durable ». C'est-à-dire :

- une formation pour que les entreprises prennent conscience que la formation produit des effets culturels,
- une formation de qualité pédagogique,
- une formation qui est un outil qui fonctionne et qui est bien utilisé

Notre catalogue 2026/2027 propose également des formats variés pour répondre à toutes les situations d'apprentissage, que ce soit du présentiel, du distanciel, des formations longues, courtes, ou des temps de partages d'expériences.

Au-delà du catalogue, je voulais insister également sur le fait que le CFPC Le Fresne Angers Segré peut **vous accompagner par le biais de formations sur-mesure**, conçues pour répondre aux problématiques de vos entreprises et collectivités, en constante mutation.

Parce que la formation est centrale aujourd'hui dans la conduite d'une entreprise, nous sommes plus que jamais à vos côtés. Toute l'équipe du CFPC Le Fresne Angers Segré est à votre écoute, tout au long de l'année pour trouver, ensemble, une formation en adéquation avec vos attentes.

Je vous invite dès à présent à découvrir notre nouvelle offre.

Delphine RIPOCHE

Directrice des CFPC Le Fresne Angers et Segré

« La réussite se cultive ici ! »

Sommaire

Notre expertise 2	Les dispositifs financiers 3
Les infos pratiques: Se former à Angers > Informations pratiques 4 > Modalités d'inscription 5	
Paysage Elagage Environnement 6	Productions horticoles 15
Certiphyto 17	Se former à Segré > Informations pratiques 19 > Modalités d'inscription 20
Agriculture 21	Transformation Alimentaire 22
La VAE 24	Bulletin d'inscription 26

Notre expertise

Ingénierie de formation

Étude des besoins en formation professionnelle et élaboration de plans de formation adaptés aux demandes de chacun.

Innovation pédagogique

- > L'innovation au service des entreprises pour répondre aux demandes techniques.
- > Une approche pédagogique multimodale : moodle, formation à distance, travaux pratiques...

Engagement qualité

- > Le centre de formation est engagé depuis 2019 dans une démarche qualité
- > Le centre est certifié Qualiopi et Qualiformagri

Accompagnement

Démarche intégrée et action concertée de l'accompagnement stagiaire, impliquant notamment 3 acteurs principaux, clairement identifiés :

- > coordinateur(trice) de formation : accompagnement pédagogique, en lien avec l'équipe pédagogique
- > assistant(e) de formation : accompagnement administratif
- > chargé(e) d'accompagnement socio-professionnel : aide à la résolution de problématiques personnelles et accompagnement à l'insertion professionnelle.

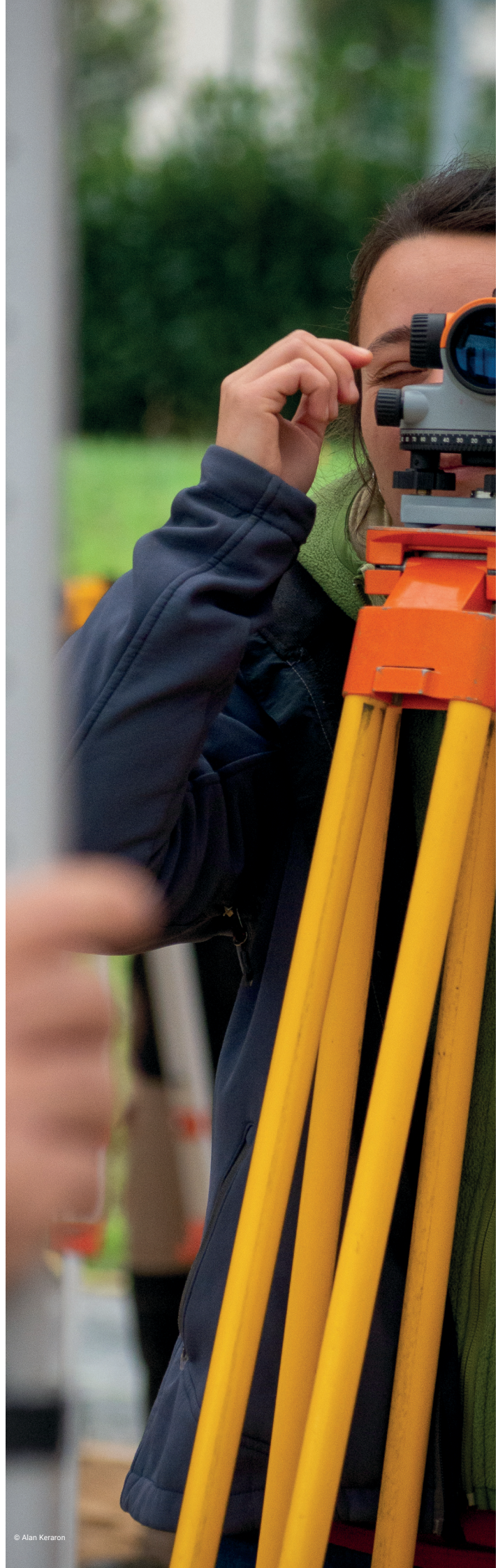
Individualisation des parcours

Adaptation des parcours de formation selon les profils et objectifs professionnels des stagiaires.

Offre de formation diversifiée

- > Des formations qualifiantes et diplômantes par la voie de la formation continue
- > Des spécialisations et stages courts
- > Une plateforme de professionnalisation
- > Des actions en faveur des demandeurs d'emploi
- > Des formations en entreprise

**Quels sont vos besoins de formation ?
On peut y répondre !**



Les dispositifs financiers



VISA MÉTIERS

Les formations continues sont organisées dans le cadre du dispositif VISA METIERS 2023-2026, et financées par la Région des Pays de la Loire et le Fonds social européen.

Financement à destination des demandeurs d'emploi.



OCAPIAT

Opérateur de compétences (OPCO) qui rassemble les opérateurs de compétences FAFSEA et OPCALIM.

Financement à destination des salariés



VIVEA

Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant.

Financement à destination des chefs d'entreprise

Ces deux acteurs financent les formations continues via le plan de formation des entreprises.

Les formations courtes sont financées via :

- > le contrat de professionnalisation
- > la période de professionnalisation
- > le compte personnel de formation.



COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Il est alimenté automatiquement à la fin de chaque année proportionnellement au temps de travail réalisé au cours de l'année par le salarié dans la limite d'un plafond. Les droits restent acquis même en cas de changement d'employeur ou de perte d'emploi. Le CPF fait partie du compte personnel d'activité (CPA).

Financement à destination des salariés et demandeurs d'emploi

Se former à Angers



Les atouts du centre

- Un partenariat fort avec les entreprises et les structures de l'emploi formation
- Des parcours professionnalisant alternant des périodes en centre et en entreprise
- Une équipe dédiée à l'accueil, le suivi et l'accompagnement individualisé des apprenants
- Une équipe pédagogique de permanents et d'intervenants spécialisés
- Des taux de réussite aux examens régulièrement au dessus des moyennes régionales et nationales
- Des formations qui débouchent sur l'emploi

Les domaines de formation



Aménagements paysagers
et espaces naturels

> Les spécificités

- Une halle d'entraînement aux aménagements paysagers
- Un parc arboré de 3 hectares labélisé «Ecojardin» avec une collection de 800 végétaux
- Une exploitation horticole et sa jardinerie école
- Une plateforme d'entraînement à la conduite d'engins en sécurité et ses ateliers d'agroéquipements
- Un centre de ressources et d'autoformation et de l'accès au CDI
- Des salles informatiques et équipements audiovisuels
- Un service de restauration et d'hébergement

L'établissement est labélisé "Centre d'excellence" pour l'entraînement de l'équipe de France Jardinier paysagiste au concours "Olympiades des Métiers - Worldskills".

L'accompagnement à l'évolution professionnelle

Le centre accompagne les actifs et demandeurs d'emploi dans leur évolution professionnelle.

- Orientation et insertion professionnelle
- Validation des Acquis de l'Expérience
- Accompagnement vers l'emploi
- Entreprenariat dans le domaine du paysage et du végétal

Les modalités pratiques

> Les horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

> Repas, transport et hébergement

Le jour du stage, les déjeuners sont pris au self-service de l'établissement du Fresne.

L'hébergement, le dîner et le transport restent à la charge du stagiaire. Il est possible d'être hébergé à proximité du CFPC Le Fresne :

Ethic étapes Lac de Maine
49, avenue du Lac de Maine
T.+33(0) 2 41 22 32 10
F.+33(0) 2 41 22 32 11
bienvenue@lacdemaine.fr



Les conditions tarifaires

- La rémunération et la prise en charge des coûts de formation sont déterminées au cas par cas en fonction du statut des candidats. Contactez le centre.
- Les factures sont adressées à l'entreprise ou à l'OPCO en cas de conventionnement directe du CFPC (par exemple OCAPIAT et VIVEA)

La validation du stage

Une attestation d'assiduité est remise en main propre au stagiaire. Elle est à remettre à l'employeur et à conserver par l'entreprise.

Après validation des acquis, **une attestation de compétences** est remise au stagiaire. La formation doit être suivie en totalité pour être validée.

Les modalités d'inscription

- **Compléter et retourner la fiche d'inscription** : disponible en page 30 de ce catalogue, à demander au secrétariat du CFPC ou à télécharger sur le site internet
- Une fois les pré-requis validés, le stagiaire reçoit une convention de formation (*un document obligatoire, contractuel et nominatif*)
- **Valider l'inscription en complétant (signature et cachet d'entreprise) et retournant la convention** adressée par le CFPC minimum 15 jours avant la formation*.

Après acceptation, le candidat reçoit un mail de confirmation d'inscription. **Une convocation de formation** précisant notamment le lieu, la date, les horaires et le programme d'action est envoyée au stagiaire environ 10 jours avant le stage.

* Sans réception d'une convention de formation validée par le stagiaire, la place en formation ne sera pas maintenue et les conditions générales seront appliquées.

Des informations complémentaires sont consultables sur le site internet.



L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES

Le centre accompagne les candidats dans la recherche de contrat de professionnalisation ou dans les demandes de financement.



Taille raisonnée des arbres et arbustes

Objectifs de la formation

- ☑ Connaître les plantes et leur développement.
- ☑ Réaliser les gestes techniques de taille et les soins des végétaux en fonction de leur forme naturelle

Contenu pédagogique

• À partir d'exemple de taille, le formateur évoque les différents type de taille selon les arbres et arbustes. Ils utiliseront les outils de coupe et réaliseront les soins et entretiens des végétaux selon les gestes et techniques de taille dans le respect du développement durable et de la forme naturelle des plantes.

Entretien et maintenance du matériel d'espaces verts

Objectifs de la formation

- ☑ Utiliser à bon escient et en toute sécurité les petits matériels d'espaces verts.
- ☑ Assurer le premier niveau de maintenance de ces matériels.

Contenu pédagogique

• Identification des principaux matériels thermiques d'espaces verts et de leur fonctionnement.
• Utilisation du matériel en toute sécurité et en situation réelle.

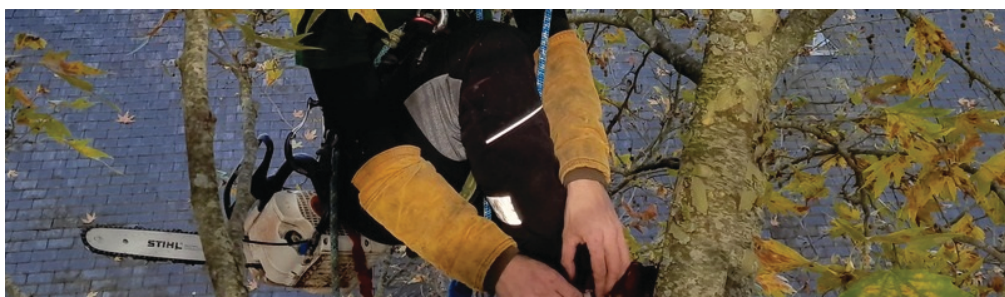
Tronçonner en sécurité

Objectifs de la formation

- ☑ Connaître l'ensemble des normes et règles de sécurité liées à la réalisation d'un chantier d'abattage.
- ☑ Approfondir les connaissances techniques et pratiques liées à :
 - * l'utilisation et la maintenance du matériel de tronçonnage sur le terrain.
 - * l'abattage des bois.

Contenu pédagogique

• Porter un diagnostic sur le végétal à tronçonner
• Préparer le matériel de tronçonnage
• Organiser et installer un chantier de tronçonnage (abattage) conformément aux règles de sécurité
• Réaliser un chantier de tronçonnage



Réalisation de mobiliers de jardin (ouvrages bois, fer et poterie)

Objectifs de la formation

- ☑ Concevoir des éléments décoratifs ou de mobiliers d'espaces verts
- ☑ Fabriquer des éléments décoratifs ou de mobiliers d'espaces verts

Contenu pédagogique

- Construction de mobilier et d'éléments décoratifs
- Assemblage de mobilier et d'éléments décoratifs
- Mise en place de mobilier et d'éléments décoratifs

Rénovation d'ouvrages en pierres (bloc CAPA JP)

Objectifs de la formation

- ☑ Préparer un chantier de construction d'un ouvrage en pierres sèches
- ☑ Réaliser un ouvrage en pierres sèches

Contenu pédagogique

- En chantier Ecole sur un site partenaires à proximité du Fresne
 - Décrypter les composantes du chantier
 - Mise en oeuvre des consignes
 - Organisation des tâches et zone de stockages
 - Vérifier et nettoyer le chantier

Abbatage de végétaux ligneux de faible diamètre (bloc CAPA JP)

Objectifs de la formation

- ☑ Réaliser des opérations d'abatage de végétaux ligneux
- ☑ Réaliser des travaux de façonnage et de finition après abatage de végétaux de faible diamètre.

Contenu pédagogique

- En chantier école sur des site partenaires à proximité du Fresne
- Travaux d'abatage de végétaux ligneux à faible diamètre
- Façonnage du bois :
 - Débit - empilement
 - Organisation du travail en sécurité
 - Valorisation des rémanents.
 - Nettoyage de chantier

Reconnaissance des végétaux

Objectifs de la formation

- ☑ Être capable d'identifier et de reconnaître les végétaux.
- ☑ Proposer un aménagement de massifs.

Contenu pédagogique

- Entraînement à la reconnaissance des Végétaux
- Apport théorique sur les végétaux
- États des lieux des tendances actuelles de plantation
- Exercices pratiques de reconnaissances
- Travail sur un cas concret de mise en place d'un nouveau massif
- Illustration du travail de groupe

Entretien des tondeuses

Objectifs de la formation

- ☑ Connaître les étapes d'entretien du matériel.
- ☑ Savoir entretenir une tondeuse.
- ☑ Identifier les pannes courantes.

Contenu pédagogique

- Identification des types de moteurs
- Identifier les pannes
- Repérage et vérification des organes de sécurité
- Mise en route et nettoyage
- Affutage et équilibrage de lames
- Le carnet d'entretien : son utilité et son utilisation.

Taille des arbres fruitiers

Objectif de la formation

- ☑ Aborder les principes de la taille des différents arbres fruitiers

Contenu pédagogique

- Notions générales sur la physiologie de l'arbre fruitier
- Principales espèces et variétés
- Modes de conduite
- Objectifs de la taille de formation et de la taille de fructification
- Connaissance des principaux outils (sécateur, scie, matériel électrique, ...)
- Pratique de la taille sur pommier, poirier sur les vergers de l'exploitation



Arrosage automatique : installation et maintenance

Objectif de la formation

- ☑ Concevoir et mettre en place un réseau d'arrosage en tenant compte des particularités des chantiers (réseau d'eau existant, implantation des végétaux et des espaces)

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques en salle
- Mise en situation sur terrain d'application (atelier et halle technique du Fresne)
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences

Modalités des certifications en paysage

Contexte des certifications

- ☑ L'Unep , propose trois certifications professionnelles reconnues par la branche , permettant à toutes les entreprises du paysage et à leurs salariés de monter en compétences et de valoriser leur savoir faire et leur savoir-être.

Financement et centre de formation

- Prise en charge à 100% des frais pédagogiques sous conditions (Contacter Ocapiat)
- un réseau d'une trentaine de centre de formation habilité à délivrer ces certifications
- A proximité en Pays de la Loire : le CFPC Nature de La Roche sur Yon
Jacques Brossard : jacques.brossard@educagri.fr



lesentreprisesdupaysage.fr



Certif Paysage: Animer une équipe de chantier paysager

Objectifs de la formation

- ☑ Développer les compétences en management , en communication et en leadership pour encadrer une équipe sur un chantier
- ☑ Organiser et coordonner les travaux en respectant les délais et la qualité attendue
- ☑ Assurer la sécurité et le respect des réglementations en vigueur

Contenu pédagogique

- Rôle et mission du chef d'équipe
- Techniques de communication et de leadership
- Organisation et planification de chantier
- Suivis et contrôle
- Gestion des aspects juridique et prévention des risques

Certif Paysage : Intégrer les techniques écologiques dans les travaux d'entretien d'aménagement

Objectifs de la formation

- ☑ Maîtriser les techniques de conception et d'entretien paysager favorisant la biodiversité
- ☑ Appliquer des méthodes écologiques dans l'aménagement et l'entretien des espaces verts
- ☑ Conseiller les clients sur des solutions respectueuses de l'environnement.

Contenu pédagogique

- Identifier un écosystème et ses services associés
- Appliquer les techniques écologiques dans un chantier paysager
- Proposer des techniques d'entretien et d'aménagement paysager favorisant la biodiversité
- proposer et argumenter la mise en place d'aménagement complémentaire

Certif paysage : Gérer sa relation Client dans le secteur du paysage

Objectifs de la formation

- ☑ Professionnaliser les interventions des salariés paysager au domicile des particuliers.
- ☑ Développer les compétences en communication et en relation client
- ☑ Apporter un conseil de qualité en fonction des attentes et des besoins du client.

Contenu pédagogique

- Préparer son intervention et organiser les tâches à réaliser
- Instaurer un échange avec le client ou son entourage en adaptant sa posture.
- Proposer des ajustements et adapter sa posture.
- Proposer des ajustements et adapter ses interventions en respectant le planning et la réglementation
- Présenter les activités qui vont être réalisées sur le chantier
- Conseiller des prestations et services complémentaires.



Secourisme en élagage : Initiale Grimpeur Sauveteur dans l'Arbre GSA

Objectifs de la formation

- ✔ Organise la sécurité du chantier
- ✔ Organise l'opération de secours en cas d'accident
- ✔ Prendre en charge la victime dans l'arbre
- ✔ organiser la descente de la victime en sécurité
- ✔ prendre en charge la victime au sol

Contenu pédagogique

- Exercices pratiques sur chantier
- Démonstration d'E.P.I.
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences

Secourisme en élagage - MAC* GSA Grimpeur Sauveteur dans l'Arbre

Objectif de la formation

- ✔ Maintien et actualisation des connaissances sur les techniques de secourisme en élagage

Modalités pédagogiques

- Exercices pratiques sur chantier
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences

Technique de grimper déplacement en sécurité initiation

Objectifs de la formation

- ☑ Effectuer des opérations en toute sécurité dans les arbres de moyenne hauteur
- ☑ Prendre conscience des conséquences de l'intervention de l'homme sur l'arbre

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques en salle
- Démonstrations en ateliers
- Mises en pratique dans des arbres de moyenne hauteur sur le parc du Fresne (cédraie) et sur chantier-école

Grimper, se déplacer et travailler en sécurité dans l'arbre - perfectionnement

Objectif de la formation

- ☑ Choisir et utiliser les techniques spécifiques de grimpe et de déplacement appropriées pour être en conformité avec la réglementation et travailler dans les arbres en sécurité

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques en salle
- Mise en situation pratique en extérieur
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences

Démontage des arbres, avec ou sans retention

Objectif de la formation

- ☑ Réaliser le démontage d'un arbre en toute sécurité et selon les techniques appropriées

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques en salle
- Mise en situation pratique en extérieur
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences





Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) - Module 1

Objectif de la formation

- ☑ Appréhender les indicateurs nécessaires à l'élaboration d'un Plan de Gestion Durable de la Haie (PGDH)

Contenu pédagogique

- Présentation du contenu du PGDH, ses interactions avec les labels agricoles son utilité,
- Découverte des indicateurs un à un, discussion sur les champs à remplir
- Visite d'une parcelle, utilisation des indicateurs par groupe de 6 sur chaque tronçon homogène, discussions/débats
- Visite d'une à trois parcelles, utilisation des indicateurs par groupe de 2 ou 3, bilan/discussions sur le terrain
- Saisie des indicateurs via une tablette numérique, numérisation des haies, transfert des données sur le serveur PGDH
- Utilisation de la tablette, saisie informatique, transfère d'informations
- Validation des compétences sur une évaluation orale sur le terrain

Réaliser des travaux de génie écologique : Génie végétal appliqué aux berges - Réalisation d'ouvrages

Objectifs de la formation

- ☑ Comprendre le contexte d'un chantier
- ☑ S'adapter à l'environnement naturel : adaptation d'une technique à un cas unique sur le terrain
- ☑ Mettre en œuvre un chantier de génie végétal, réaliser des actions de plantation, bouturage, lits de branches
- ☑ Contrôler la qualité d'un chantier de génie végétal à l'aide d'outils comme les règles professionnelles de l'UNEP

Contenu pédagogique

- Analyse de l'adaptation de la technique de génie végétal retenue et échanges
- Mise en place du chantier, distribution des fournitures, organisation du travail
- Réalisation du chantier
- Analyse des choix retenus, des adaptations de l'ouvrage et contrôle de la qualité



Génie écologique : fonctionnement de la rivière

Objectif de la formation

- ✓ Comprendre le fonctionnement de la rivière et des objectifs de la restauration écologique pour mieux appréhender la mise en œuvre de travaux

Contenu pédagogique

- Fonctionnement général de la rivière
- Étude des dynamiques hydro-sédimentaires
- Analyse de la rivière et de son génie végétal

Agroforesterie : Sensibilisation aux notions de gestions durables des haies

Objectifs de la formation

- ✓ Etablir un diagnostic de l'état d'une haie
- ✓ Mettre en application les préconisations de la gestion durable des haies
- ✓ Connaître les outils opérationnels (label haie, PGDH)
- ✓ Avoir les pré-requis pour accéder à la formation PGDH.

Contenu pédagogique

-
- Module 1 Approche globale des enjeux concernant la haie
 - Module 2 Fonctionnement écosystemiques et agronomiques des haies
 - Module 3 Caractérisation de l'état d'une haie
 - Module 4 Approche Théorique de la gestion
 - Module 5 Etude de cas
 - Module 6 Mise en application des caractérisations et préconisations de gestion des haies
 - Module 7 Débouchés, valorisation et outils de la haie gérée durablement



Module Transformation des Produits Végétaux à la Ferme

Objectifs de la formation

- ☑ Connaître la réglementation et l'organisation de l'atelier et mesurer les besoins en matériel de l'exploitation
- ☑ Elaborer et production d'une recette, savoir faire les premières réparations sur le matériel et l'entretenir au quotidien.

Contenu pédagogique

- Connaître les différents matériels et leurs fonctions, les moyens de mise à disposition du matériel
- Adapter les matériels aux tâches ou réduisant la pénibilité de ces dernières
- Organiser le parc
- Faire les réglages des différents niveaux et faire la réparation simple des outils à main mécanisés

Module Destination Commerciales des PPAM (Teinture, fleurs comestibles, plantes sauvages, cosmétiques)

Objectifs de la formation

- ☑ identifier les différentes filières : comestique, teinture, fleurs comestibles, plantes sauvages
- ☑ Réaliser des animations grand public avec le support des plantes sauvages et de teinture
- ☑ Fabriquer selon les réglementations par un savonnier professionnel

Contenu pédagogique

- Visite de producteur
- Ateliers pratiques de transformation

Module Destination Commerciales des PPAM : Herboristerie

Objectifs de la formation

- ☑ Comprendre l'herboristerie, de la réglementation, approche du marché et vente de produits
- ☑ Découvrir la naturopathie, les métiers et les voies de formation

Contenu pédagogique

- Rencontre de professionnels
- La réglementation, la vente directe de produits alimentaires.



Module Destination Commerciales des PPAM (Distillation)

Objectifs de la formation

- ☑ Préparer le chantier de distillation des huiles essentielles
- ☑ Conduire en toute sécurité et dans le respect de la réglementation et des cahiers des charges, une distillation d'huiles essentielles

Analyse des échantillons en chromatographie.

Contenu pédagogique

Les différentes étapes de chantiers, les techniques de distillations, analyses sur échantillons

Module Cueillette Sauvage (Réglementation et Chantier)

Objectifs de la formation

- ☑ Appréhender le métier de cueilleur de PPAM
- ☑ Prospections des zones de cueillette, s'assurer de l'état de conservation du site
- ☑ Cueillir et s'assurer de la qualité jusqu'au stockage

Contenu pédagogique

- Etat des lieux de filière cueillette , pourquoi cueillir ? , les bonnes pratiques du cueilleur (Charte)
- La réglementation
- Organisation de chantier des cueillettes
- Critères de qualité des produits de cueillette





Comment obtenir ou renouveler son certiphyto ?

3 solutions pour renouveler ou obtenir le certiphyto (primo-certificat).

1 - Suivre une formation en centre

Pour suivre une formation au CFPC Le Fresne, retrouver le contenu de celle-ci sur [notre site internet](#). Le calendrier des formations se trouve ci-après.



2 - Passer un test d'1h30

Passer un test de 1h30 pour valider le renouvellement ou obtenir votre primo-certificat. Nous fournissons un livret de formation et des exercices pour s'entraîner à passer le test.

3 - Réaliser une FOAD (FOrmation A Distance)

Dans nos locaux ou dans votre entreprise cette formation vous permet de valider votre renouvellement ou votre primo-certificat et s'adapter à votre agenda.

Pour les solutions 2 et 3, contactez le CFPC pour mettre en place la solution adaptée à votre besoin.

Demander son certiphyto après la formation

Pour obtenir le Certiphyto, vous devez transmettre votre attestation de fin de formation et votre bordereau de score à la DRAAF des Pays de la Loire. Vous avez **6 mois après le dernier jour de votre formation pour faire votre demande** de certificat certiphyto.

Vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre :

- Créer votre compte privé sur le site du service public
- Demander votre certificat Certiphyto via votre compte
- Envoyer votre attestation de fin de formation et le bordereau de score à la DRAAF

Dans un délai maximal de 2 mois après votre demande, vous devrez vous connecter à votre compte privé sur le site du service public afin de télécharger votre certificat Certiphyto, l'imprimer et le conserver précieusement pour vos achats de produits phytosanitaires et en cas de contrôle. **Aucun duplicata n'est délivré.**

À noter : Une fois le délai dépassé de 6 mois, votre demande de certificat Certiphyto ne sera plus acceptée par la DRAAF et il faudra obligatoirement refaire une nouvelle



Certiphyto : une certification obligatoire pour le conseil, l'utilisation, la distribution de produits phytopharmaceutiques

© agriculture.gouv.fr

Toute activité professionnelle incluant l'utilisation, la distribution, le conseil ou la vente de produits phytopharmaceutiques est soumise à l'obtention du certificat individuel de produits phytopharmaceutiques Certiphyto, qui assure, par le biais d'une formation, l'utilisation de ces produits en toute sécurité et connaissance de cause.

Les catégories de certiphyto

- Le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- La mise en vente des produits phytopharmaceutiques
- L'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques :
 1. Catégorie décideur en entreprise soumise à agrément
 2. Catégorie décideur en entreprise non soumise à agrément
 3. Catégorie opérateur



MEMENTO POUR LE RENOUVELLEMENT DU CERTIPHYTO

Le renouvellement de votre certiphyto doit se faire 3 à 6 mois avant la date d'expiration de votre carte délivrée par la DRAAF. Contactez le CFPC pour votre renouvellement.

Certibiocide

Le certibiocide est un dispositif national qui vise à former les professionnels amenés à utiliser, vendre ou acheter certains types de produits biocides destinés aux professionnels.

Depuis le 1er janvier 2024, le certibiocide est décliné en 3 catégories :

- Certibiocide désinfectants (TP2, 3, 4) ;
- Certibiocide nuisibles (TP14, 18, 20) ;
- Certibiocide autres produits (TP8, 15, 21).



Se former à Segré

Les atouts du centre

- Un partenariat fort avec les entreprises et les structures de l'emploi formation
- Des parcours professionnalisant alternant des périodes en centre et en entreprise
- Une équipe dédiée à l'accueil, le suivi et l'accompagnement individualisé des apprenants
- Une équipe pédagogique de permanents et d'intervenants spécialisés
- Une innovation pédagogique (multi-modalité pédagogique, formation à distance, e-learning, approche Waldorf, formation sur le terrain...)
- Des taux de réussite aux examens régulièrement au dessus des moyennes régionales et nationales
- Des formations qui débouchent sur l'emploi

Les domaines de formation



Agriculture



Agroalimentaire



Transformation fermière

> Les spécificités

- 5 salles de cours informatisées
- Une salle de pause équipée pour les stagiaires (kitchenette,...)
- Un service d'hébergement d'une capacité de 5 chambres
- Un accompagnement dans la recherche d'hébergement (logement en ville et résidence jeunes (ILIADE))

L'accompagnement à l'évolution professionnelle

Le centre accompagne les actifs et demandeurs d'emploi dans leur évolution professionnelle.

- Orientation et insertion professionnelle
- Validation des Acquis de l'Expérience
- Accompagnement vers l'emploi
- Entrepreneuriat dans le domaine du paysage et du végétal

Les modalités pratiques

> Les horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

> Repas, transport et hébergement

Le jour du stage, les déjeuners peuvent être pris dans la salle de pause équipée.

L'hébergement, le dîner et le transport restent à la charge du stagiaire. Il est possible d'être hébergé au sein du CFPC.

Le centre accompagne également le stagiaire dans la recherche d'hébergement extérieur.

Résidence Nelson Mandela
15 rue du Lycée
T.+33(0) 9 72 57 20 69



Les conditions tarifaires

- La rémunération et la prise en charge des coûts de formation sont déterminées au cas par cas en fonction du profil des candidats. Contactez le centre.
- Les factures sont adressées à l'entreprise ou à l'OPCO en cas de conventionnement directe du CFPC (par exemple OCAPIAT et VIVEA)

La validation du stage

Une **attestation d'assiduité** est remise en main propre au stagiaire. Elle est à remettre à l'employeur et à conserver par l'entreprise.

Après validation des acquis, une **attestation de compétences** est remise au stagiaire. La formation doit être suivie en totalité pour être validée.

Les modalités d'inscription

- **Compléter et retourner la fiche d'inscription** : en page 47 de ce catalogue, à demander au secrétariat du CFPC ou à télécharger sur le site internet
- Une fois les pré-requis validés, le stagiaire reçoit une convention de formation (*un document obligatoire, contractuel et nominatif*)
- **Valider l'inscription en complétant (signature et cachet d'entreprise) et retournant la convention** adressée par le CFPC minimum 15 jours avant la formation*.

Après acceptation, le candidat reçoit un mail de confirmation d'inscription. Une **convocation de formation** précisant notamment le lieu, la date, les horaires et le programme d'action est envoyée au stagiaire environ 10 jours avant le stage.

* Sans réception d'une convention de formation valide par le stagiaire, la place en formation ne sera pas maintenue et les conditions générales seront appliquées.

Des informations complémentaires sont consultables sur le site internet.



L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES

Le centre accompagne les candidats dans la recherche de contrat de professionnalisation ou dans les demandes de financement.





Plantation agro-forestière en exploitation agricole

Objectif de la formation

- ☑ Savoir réaliser et mener un projet de plantations agroforestières

Modalités pédagogiques

- Présentiel
- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits et apports théoriques
- Equipement informatique
- Echanges de pratiques et retour d'expériences
- Formateurs expérimentés et spécialisés

Principes de l'agriculture biodynamique

Objectifs de la formation

- ☑ Comprendre le principe de l'agriculture biodynamique
- ☑ Proposer des ajustements sur une entreprise agricole afin d'appliquer ces principes

Modalités pédagogiques

- Présentiel
- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits et apports théoriques
- Equipement informatique
- Echanges de pratiques et retour d'expériences
- Formateurs expérimentés et spécialisés

Transformation de produits fermiers

Objectifs de la formation

- ☑ Découverte des bases de la transformation
- ☑ Identification des formations complémentaires nécessaires

Modalités pédagogiques

- Présentiel
- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits et apports théoriques
- Equipement informatique
- Travaux pratiques et visites d'exploitation
- Echanges de pratiques et retour d'expériences
- Formateurs expérimentés et spécialisés



Bonnes Pratiques d'Hygiène

Objectif de la formation

- ☑ Comprendre et maîtriser les Bonnes Pratiques d'Hygiène en industrie agro-alimentaire

Modalités pédagogiques

- Présentiel
- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits et apports théoriques
- Equipement informatique
- Echanges de pratiques, jeux, vidéos et retour d'expériences
- Formateurs expérimentés et spécialistes de la transformation alimentaire

HACCP*

Objectif de la formation

- ☑ Comprendre et maîtriser l'HACCP en industrie agro-alimentaire (méthode de gestion de la sécurité sanitaire des aliments)

Modalités pédagogiques

- Présentiel
- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits et apports théoriques
- Equipement informatique
- Echanges de pratiques et retour d'expériences
- Formateurs expérimentés et spécialistes

P'Rest'Hygiène

Objectif de la formation

- ☑ **Acquérir des capacités pour organiser les activités de restauration commerciale dans des conditions d'hygiène conformes aux attentes de la réglementation et permettant la satisfaction client**
(décret n°2011-731 du 24 juin 2011 relatif à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire de certains établissements de restauration commerciale)

Modalités pédagogiques

- Présentiel ou autoformation
- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits et apports théoriques
- Equipement informatique
- Travaux pratiques et visites d'exploitation
- Echanges de pratiques et retour d'expériences
- Formateurs expérimentés et spécialistes

* Hazard Analysis Critical Control Point



Objectifs de la formation

- ✓ Organiser l'activité d'une petite équipe de travail
- ✓ Relayer les informations ascendantes et descendantes à l'écrit ou à l'oral
- ✓ Participer à des projets d'amélioration

Modalités pédagogiques

- Présentiel
- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits et apports théoriques
- Equipement informatique
- Echanges de pratiques, jeux de rôles et retour d'expériences
- Formateurs expérimentés et spécialistes de la communication





Dates : Toute l'année, en continue

Durée : 1 h en entretien conseil et 20 h d'accompagnement individuel

Financement : Elle peut être financée :
> par l'Opérateur de Compétences (OPCO), dans le cadre du budget de formation de l'entreprise
> en sollicitant une aide financière auprès de son conseiller emploi (France travail ...)
> par le candidat en utilisant son compte CPF

Accompagnement à la VAE

Validation des acquis de l'Expérience

- > Etre accompagné par un professionnel AAP* pour obtenir un diplôme, relevant du ministère de l'agriculture
- > Faire reconnaître des années d'activité professionnelle et démontrer ses compétences

En quoi consiste la VAE ?

C'est un droit individuel. Elle permet d'acquérir sans suivre une formation, tout ou partie d'une certification, après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises au cours de l'expérience.

Diplômes visés

Un des 300 diplômes du CAPa (niveau 3) au BTSA (niveau 5), titre ou certificat de qualification professionnelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
La certification doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et dans les secteurs de l'agriculture, du paysage, de la forêt, de l'agroalimentaire et des services en milieu rural.

Moyens et modalités pédagogiques

☑ Moyens pédagogiques

- Un accompagnateur référent pour le candidat
- Ressources pédagogiques : ouvrages techniques, référentiels, périodiques...

☑ Modalités pédagogiques

- Un accompagnement en présentiel et à distance
- Alternance phases d'entretien avec l'accompagnateur/ travail personnel
- Entretiens au centre de formation et/ou à distance

L'accompagnateur détient l'expertise de l'écoute, du conseil, des référentiels et de la démarche de VAE du ministère en charge de l'agriculture. Il a accès aux outils de travail du jury et peut mobiliser des experts dans différents secteurs professionnels.

Contenu et modalités d'évaluation de la VAE

> Les étapes du parcours

- Information, orientation, conseil
 - Constitution du Dossier de recevabilité
 - Étude de la recevabilité
 - Constitution du Dossier de validation
 - Dépôt du Dossier de validation
 - Premier passage devant un jury :
 - en cas de validation : obtention de la certification
 - en cas de validation partielle : le candidat devra constituer un Dossier complémentaire.
- Un second passage devant le jury permettra la validation, ou non, de la démarche VAE
- en cas d'absence de validation : fin de la démarche de VAE. Le candidat n'obtient donc pas la certification voulue.

Pour plus d'info sur le processus :
Site internet de Francevae.gov

> La prestation d'accompagnement

Un accompagnement, **de la définition du projet jusqu'aux épreuves de validation devant le jury.**

Le **premier entretien conseil, gratuit**, informe le candidat sur les procédures de la VAE. Il permet de vérifier si le candidat relève bien de ce type de validation, et de l'orienter sur la ou les qualifications adaptées à sa situation.

Conditions d'accès

- Avoir validé son dossier d'inscription et de financement de la démarche VAE
- Satisfaire à l'entretien conseil organisé par le centre

Public concerné - Pré-requis

- Toute personne engagée dans la vie active, quel que soit son statut :
 - les salariés (en CDD, CDI, intérim.)
 - les non salariés (exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants...)
 - les agents publics (titulaires ou non)
 - les demandeurs d'emploi (indemnisé ou non)...
 - Justifier d'expérience (en continue ou non) en rapport direct avec la certification visée
- Accessibilité handicap: un référent est dédié à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Contactez le centre pour plus d'informations

> Phase de conseil

1 RDV
d'une heure

> Phase d'accompagnement

6 RDV
sur 20 heures

1 Phase recevabilité	=> 4 heures
2 Phase dossier de validation	=> 12 heures
Mise en place d'un échéancier	
Aide à l'appropriation du dossier de validation	
Présentation du référentiel du diplôme visé	
Exploration des expériences	
Rédaction progressive du dossier	
3 Phase Préparation au jury	=> 2 heures
4 Phase coordination avec certificateur et administratif forfait	=> 2 heures

Un accompagnement renforcé de 6 h peut être, si besoin, proposé au candidat.

RÉFÉRENTS - ARCHITECTE ACCOMPAGNATEUR DE PARCOURS VAE (AAP)

Des référents pour vous renseigner et vous accompagner dans la construction de votre dossier de VAE.

Référente VAE Angers :

Anne-Marie Fonteneau - T. 02 41 68 60 06
anne-marie.fonteneau@educagri.fr
Jenny MAISON - T. 06,19,30,17,34
jenny.maison@educagri.fr

Référent VAE Segré : Julien MUNOZ Tél : 02,41,61,05,30



Fiche à compléter et à renvoyer par courrier ou mail à CFPC Angers Le Fresne - BP 43627 - 49036 ANGERS CEDEX 01
Courriel : cfppa.angers@educagri.fr

FORMATION :

Date du stage :/...../.....

• CANDIDAT (écrire lisiblement en lettres capitales)

Nom et prénom :

Profession :

Date et lieu de naissance : N° Départ. :

Adresse personnelle :

.....

CP : Ville :

Tél. : Portable :

Email :@.....

• EMPLOYEUR (écrire lisiblement en lettres capitales)

Entreprise :

Type d'activité :

Siret :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Portable :

Email :@.....

• Frais de restauration : 10.74 Euros le déjeuner Prise en charge des frais de formation :

► La facture est à libeller au nom de :

☐ L'entreprise ☐ OUI ☐ NON

Si dépôt chorus pro : n° d'engagement code service :

Adresse mail pour la facturation :

☐ Du candidat ☐ OUI ☐ NON

► La facture est à libeller au nom d'un fonds de formation (OPCO) **si subrogation** : ☐ OUI ☐ NON

Merci de transmettre tous documents des OPCO afin de vérifier la prise en charge et de réaliser la convention

Coordonnées et adresse de l'OPCO : ☐ OCAPIAT ☐ VIVEA ☐ Autre OPCO :

.....

• Préciser tous éléments supplémentaires à ajouter à la facture :

.....

A, le

Signature et cachet de l'entreprise

.

EPLEFPA LE FRESNE ANGERS SEGRÉ

CFPC Angers Le Fresne
C 43627 - 49036 ANGERS CEDEX 01
Tél : 02 41 68 60 03
Mél : cfppa.angers@educagri.fr

CFPC de Segré
2 BD Léon Mauduit-49500 Segré en Anjou Bleu
Tél : 02 41 61 05 30
Mél : cfppa.segre@educagri.fr

Numéro SIRET : **194 909 461 00015**

Enregistré sous le numéro 52490194149 auprès du préfet de la région Pays de la Loire.

1 - *Objet et champ d'application*

Ces conditions générales de service concernent les formations professionnelles proposées par les CFPC à l'exclusion des actions régies par un cahier des charges spécifique (marchés de formation en réponse à un appel d'offre notamment).

Les actions de formation entrent dans l'une ou l'autre des catégories prévues à l'article L.6313-1 de la sixième partie du code du travail. Conformément à cet article, elles sont réalisées suivant un programme préétabli, en fonction d'objectifs déterminés et avec des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement appropriés. L'action, son déroulement et ses résultats sont évalués.

Client : personne ou entité qui finance et ou commande la formation.

Participant : personne suivant la formation (individuel, salarié, demandeur d'emploi, etc...)

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque client lors de la signature de la Convention de formation. Par conséquent, le fait de passer commande auprès du CFPC Angers et CFPC de Segré. Le Fresne implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions.

Les prises en charge par un financeur extérieur (France travail, OPCO, Région etc...) seront également soumises aux CGV de l'organisme payeur.

Les conditions générales de vente peuvent être amenées à évoluer. La version applicable est celle disponible sur le site www.lefresne-angers-segre.fr à la date de la commande.

2 - *Conditions d'inscription*

Une convention de formation professionnelle, en double exemplaire, est adressée au client, comprenant le programme et les modalités de la formation. Un exemplaire dûment signé par le client et portant le cachet commercial de l'organisme ou de l'entreprise doit impérativement être retourné au CFPC Angers ou CFPC de Segré, avant le début de la formation.

Si le client est une personne ayant entrepris ladite formation à titre individuel et à ses frais (pour tout ou partie), un contrat de formation professionnelle est également établi.

Dans certains cas particuliers, l'inscription peut être soumise à vérification de l'éligibilité du participant.

Les CFPC peuvent demander des compléments d'information ou des documents justificatifs avant de valider l'inscription.

Les CFPC enregistrent les demandes d'inscription au fur et à mesure de leur réception. Les inscriptions reçues après l'enregistrement de l'effectif maximum d'un stage sont reportées sur une session ultérieure ou mises sur liste d'attente.

Les CFPC spécifient les connaissances initiales requises (pré-requis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Il appartient au client de s'assurer que tout participant inscrit à une formation satisfaite bien aux pré-requis spécifiés. Les CFPC ne peuvent, en conséquence, être tenus pour responsables d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants. Pour les formations intégrant du e-learning, il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son poste informatique, avant la formation dans les délais impartis.

3 - *Convocation, règlement intérieur, émargement et attestation de suivi de formation*

Une convocation précisant la date, le lieu (avec un plan d'accès) et les horaires de la formation est adressée aux participants, avant le démarrage de la formation.

L'ensemble des participants sont soumis à l'acceptation et au respect du règlement intérieur du CFPC.

Chaque participant émarge une liste attestant de sa présence au stage, chaque jour, avant et après la pause méridienne.

A l'issue de chaque formation, une attestation de suivi de formation et d'acquisition de compétences est adressée au client.

4 - *Conditions de tarification et de facturation*

Les tarifs de formation comprennent : l'organisation de la formation, la participation à la formation, les documents pédagogiques, la visite éventuelle des sites et les démonstrations.

Des frais d'ingénierie pourront être facturés en sus lorsque le programme de formation doit être adapté aux besoins spécifiques du client.

Toute prestation intra entreprise ou spécifique fera l'objet d'une proposition commerciale.

Tous les prix sont indiqués en euros, nets de toute taxe : les CFPC Le Fresne sont non assujettis à la TVA.

Les frais de restauration, de transport et d'hébergement ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Les formations organisées sur 2 années civiles seront facturées en deux fois en fonction des heures effectuées sur chaque année.

Le règlement de la formation peut se faire :

- par chèque,

- par virement bancaire,

- par prise en charge d'un OPCO : il vous appartient de vérifier l'imputabilité du stage auprès de votre OPCO, de faire la demande de prise en charge auprès de l'organisme (subrogation). Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client. Si les CFPC n'ont pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Le règlement doit être effectué à réception de la facture et dans un délai maximum de 30 jours. Dans le cas de retard de paiement, après mise en demeure et jusqu'à parfait paiement, les CFPC se réservent le droit d'appliquer des pénalités de retard (Taux d'intérêt légal au 2nd semestre 2020 : 0,87%).

5 - *Conditions d'annulation, délais de rétractation*

A l'initiative du client :

- Si l'annulation est reçue 10 jours ouvrés ou plus avant la date de début du stage, 25 % du coût de la formation seront retenus.
- Si l'annulation est reçue entre 3 et 9 jours ouvrés avant la date de début du stage, 50 % du coût de la formation seront retenus.
- Si l'annulation est reçue moins de 3 jours ouvrés avant la date de début du stage ou si un participant ne se présente pas au stage, 100 % du coût de la formation seront retenus.

ATTENTION : toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite du client auprès du CFPC.

A l'initiative du centre de formation

Les CFPC se réservent le droit de reporter ou d'annuler l'ouverture d'un stage dans un délai de 5 jours ouvrés avant le démarrage de l'action si celui-ci n'atteint pas l'effectif minimal attendu. Dans ce cas, les CFPC préviendront par téléphone les clients concernés et confirmera le report ou l'annulation par écrit avec indication des motifs.

Les CFPC se réservent le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription.

6 - *Interruption par le client*

Si le participant est empêché de suivre la formation dans sa totalité par suite de force majeure dûment justifiée, la convention de formation professionnelle est résiliée. En cas de suivi partiel de la formation, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis.

7 - *Confidentialité et propriété intellectuelle*

Le client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations des CFPC ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition, sans l'autorisation expresse et écrite du CFPC Angers ou CFPC de Segré.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » n° 78 -17 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification des informations nominatives le concernant. Ces informations ne feront en aucun cas l'objet d'une cession à des fins de prospection. Ces données ne serviront qu'au suivi et à la réalisation de la formation.

8 - *Responsabilités*

L'obligation souscrite par les CFPPA dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultats.

Le client ou, selon le cas, le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du CFPC ou des autres participants.

Dans le cadre de son activité de formation professionnelle, les CFPC souscrivent également une assurance responsabilité civile.

9 - *Satisfaction et réclamation*

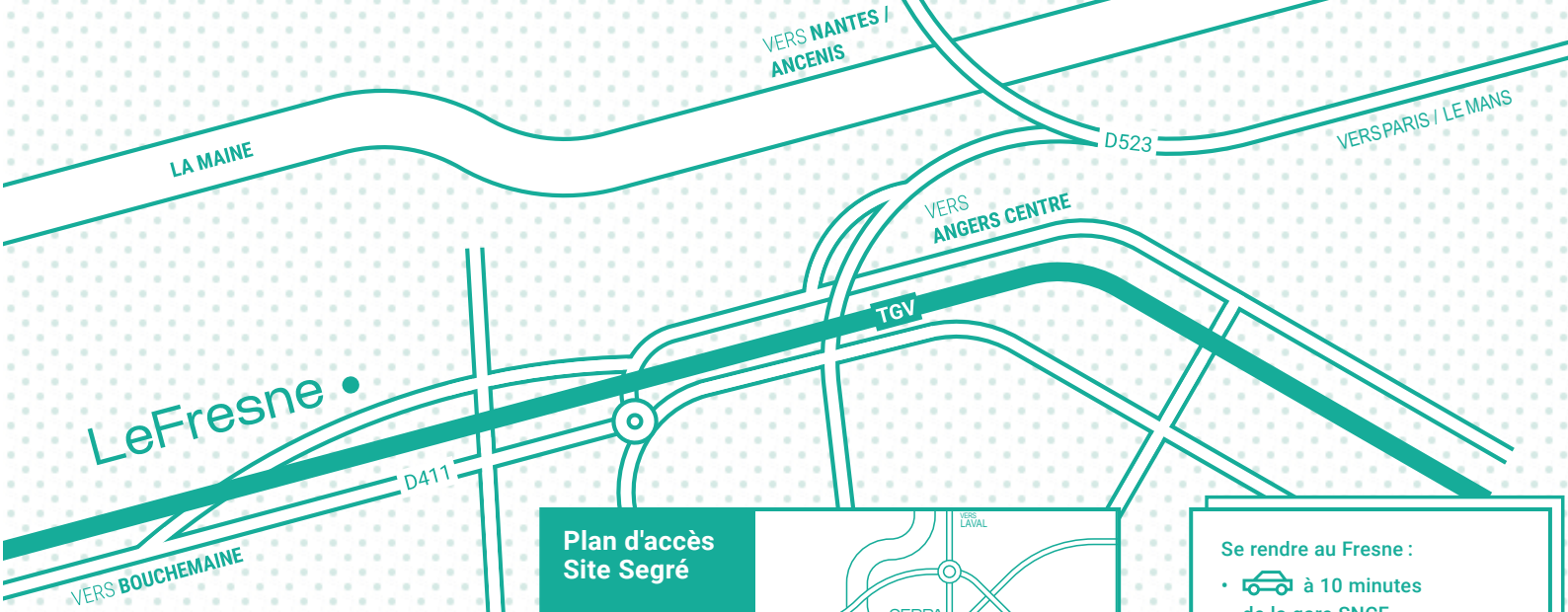
Une enquête de satisfaction sera adressée au financeur de l'action de formation dans le cadre de la démarche de certification qualité du CFPC.

Toute réclamation ou mécontentement sera à adresser à l'intention de la Direction du CFPC et sera traitée selon la note interne « Suivi des engagements »

10 - *Contestations et litiges*

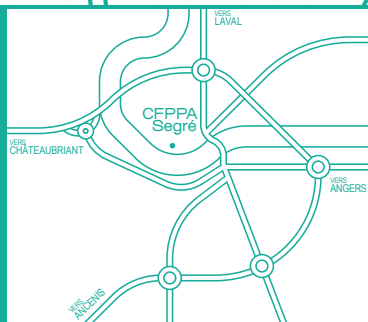
En cas de contestation ou de litige, le Tribunal administratif de Nantes sera seul compétent.

Signature client :



Plan d'accès Site Segré

2 boulevard
Léon Mauduit
49500 Segré



Se rendre au Fresne :

- à 10 minutes de la gare SNCF
- Autoroute A11
Sortie "La Roseraie"
- Ligne de bus Irigo n°37
- Services de navettes journaliers
(gare SNCF - Le Fresne)

LeFresne

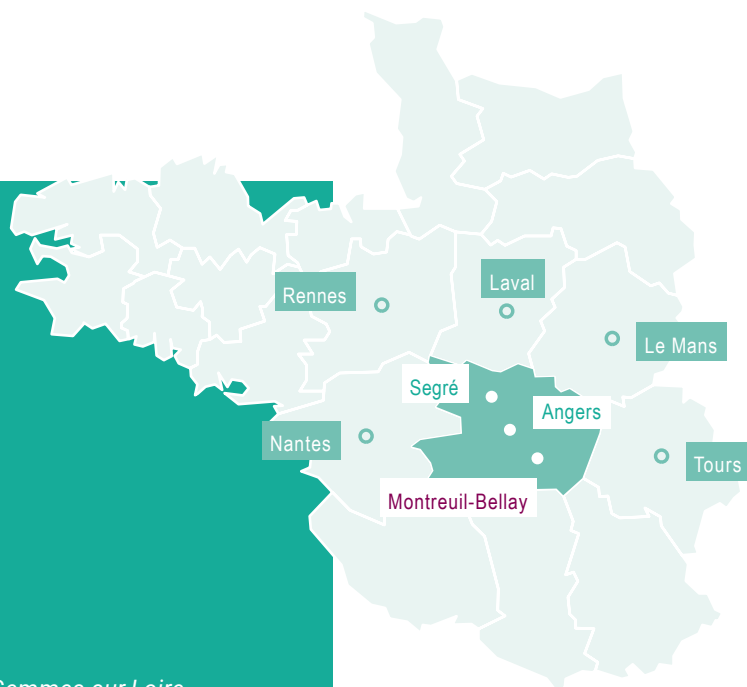
Centre de Formation Professionnelle Continu / Angers

BP 43627 - 49036 Angers Cedex 01
T. +332 41 68 60 03
cfppa.angers@educagri.fr

Adresse gps : 38 chemin du Fresne - 49130 Sainte Gemmes sur Loire

Centre de Formation Professionnelle Continu / Segré

2 boulevard Léon Mauduit - 49500 Segré-en-Anjou Bleu
T. + 332 41 61 05 30
cfppa.segre@educagri.fr



Le Fresne

constitué de 4 centres :

- Le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole
- Le Centre de Formation Professionnelle Continu / Angers
- Le Centre de Formation Professionnelle continu / Segré
- L'exploitation horticole et la jardinerie-école



La réussite se cultive ici.